

La ministre de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement

Le ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et
de l'économie numérique

Paris, le 25 MARS 2011

Monsieur le Président,


chère Henri,

Les événements graves affectant la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi montrent à quel point la prise en compte des agressions externes dans la conception des installations nucléaires est essentielle pour leur sûreté. Suite à cet accident, le Premier ministre a chargé sans délai l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) de mener un audit de sûreté des installations nucléaires françaises au regard des événements survenus à Fukushima, et en coordination avec les démarches en cours de définition sur le plan européen.

L'audit portera sur cinq points : les risques d'inondation, de séisme, de perte des alimentations électriques et de perte du refroidissement ainsi que la gestion opérationnelle des situations accidentelles. Il sera complémentaire aux démarches de sûreté mises en œuvre par les exploitants nucléaires sous le contrôle de l'ASN.

Nous attachons la plus haute importance à ce que la démarche conduite par l'ASN soit effectuée de manière ouverte et transparente : c'est pourquoi nous souhaitons que le haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) contribue à chacune des étapes et qu'il veille à la bonne transmission de l'information vers la société civile.

Sachant pouvoir pleinement compter sur l'implication du Haut comité et de ses membres pour la réussite de cette démarche très attendue de nos concitoyens, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET



Eric BESSON

Monsieur Henri REVOL
Président du Haut comité pour la
transparence et l'information sur la sécurité nucléaire
CO/DGPR
La Grande Arche Paroi Nord
92055 LA DEFENSE CEDEX